



## Feuille officielle d'avis du district de Moutier

Numéro 39

Mercredi 26 octobre 2022

La Semaine édite et publie en exclusivité les avis officiels des communes municipales et mixtes du district de Moutier. Cette feuille officielle d'avis du district de Moutier (FOADM) fait partie intégrante de l'hebdomadaire et paraît une fois par semaine, le mercredi, 47 fois dans l'année.

Toute transmission d'avis officiel à paraître dans la FOADM doit se faire exclusivement par la plateforme en ligne disponible sur le site internet [www.lasemaine.ch](http://www.lasemaine.ch).

Terme pour la validation des publications et avis: au plus tard le lundi à 14h pour publication le mercredi de la même semaine. Lorsqu'un avis est validé en ligne sur la plateforme, suite à réception du BAT (bon à tirer), il n'est plus possible de le retirer et sera facturé.

Editeur: Association des Maires et Présidents de bourgeoisie du district de Moutier

Imprimeur: Juillerat Chervet SA, 2610 Saint-Imier.

Tarif des insertions: partie officielle, sur 3 col. à la page: Fr. -80 le mm + TVA (63 mm de large).



### Corcelles

#### Dépôt public du procès-verbal de l'Assemblée communale extraordinaire du 17 octobre 2022

En vertu de l'article 71 alinéa 1 du règlement d'organisation, le procès-verbal de l'Assemblée communale extraordinaire du 17 octobre 2022 est déposé publiquement durant 30 jours, soit du 27 octobre 2022 au 27 novembre 2022 inclus, au Secrétariat communal.

Le procès-verbal pourra être consulté durant les heures d'ouvertures du Secrétariat communal soit tous les mardis de 10h à 11h et les jeudis de 17h à 18h30.

Durant le délai, il est possible de former opposition contre son contenu. L'opposition doit être adressée au Conseil communal, dûment signée et munie de motifs valables.

Corcelles, le 20 octobre 2022

Le Conseil communal



### Court

#### Avis de construction

Requérant: David Loetscher, rue de Mévilier 14, 2738 Court

Propriétaires: Malorie et David Loetscher, rue de Mévilier 14, 2738 Court

Auteur du projet: Lack Cheminées SA, chemin de la Foule 13, 2740 Moutier

Emplacement: parcelle N° 786, au lieu-dit «rue de Mévilier 14», 2738 Court

Projet: installation d'un nouveau poêle à bois (en complément du chauffage existant) avec canal de fumée en façade

Chauffage: inchangé; ajout d'un poêle à bois

Dimensions: selon plans déposés

Construction: selon plans déposés

Zone d'affectation: H2a

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 18 novembre 2022 inclusivement** auprès de l'administration municipale de Court.

Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à l'administration municipale (rue de la Valle 19, 2738 Court).

Court, le 19 octobre 2022

Municipalité de Court, administration municipale

Dimensions et genre: selon plans déposés

Zone: H

Dépôt de la demande, avec plans **jusqu'au 18 novembre 2022 inclusivement** auprès du secrétariat communal de Crémines durant les heures d'ouverture. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Crémines, le 19 octobre 2022

Secrétariat communal

#### Assemblée communale de la commune mixte de Crémines

Jeudi 1<sup>er</sup> décembre 2022 à 20 h 15  
à la halle de gymnastique de Crémines

##### Ordre du jour

1. Discuter et approuver le budget 2023 du Syndicat scolaire du Grand Val.
2. Discuter et approuver le crédit d'investissement pour la réfection de la conduite d'eau potable Les Arquebusiers d'un montant de: Montant brut CHF 419'500.- /. Subvention cantonale CHF -6'000.- = A charge de la commune de Crémines CHF 413'000.-.
3. Discuter et approuver un crédit d'investissement pour la réfection du pont rue Albert Gobat d'un montant de CHF 39'100.-.
4. Discuter et approuver un crédit d'investissement pour le remplacement de la benne à verres d'un montant de CHF 34'000.-.
5. Discuter et approuver le budget 2023 de la Commune mixte de Crémines.
6. Prendre connaissance du décompte final de la réfection des façades, du toit et des volets de la Binzberg.
7. Prendre connaissance du rapport d'examen préalable de l'OACOT concernant notre demande de modification du Règlement de construction actuel, RAC article 7.
8. Divers.

Dès le 27 octobre 2022, les documents suivants peuvent être consultés au secrétariat communal durant les heures d'ouverture ou sur le site internet de la commune:

- Budget 2023 du SSGV
- Budget 2023 de la Commune mixte de Crémines

Un recours en matière communale peut être déposé auprès de la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2 à 2608 Courtelary, au plus tard dans un délai de 30 jours après la date de l'Assemblée communale.

Crémines, le 26 octobre 2022

Le Conseil communal



### Belprahon

#### Avis de construction

Requérant: Bureau technique Ledermann Sàrl, Yvan Ledermann, Rue Neuve 17, 2740 Moutier

Auteur du projet: Idem requérant

Propriétaires fonciers: M. Pierre von Niederhäusern, Rue de l'Eglise 30, 1262 Eysins et M<sup>me</sup> Sylvie Perreten, Chemin Warnery 15b, 1162 St-Prex

Projet: Démolition de la maison existante et construction d'une villa individuelle avec piscine, pompe à chaleur et panneaux photovoltaïques en toiture.

Emplacement: parcelle N° 490, Chemin du Prailat 5, 2744 Belprahon

Dimensions: selon plans déposés

Construction: selon plans déposés.

Zone: H2

Dérogations: art. 16, al. 3 RC (petite distance à la limite piscine) art. 28, al. 2 RC (hauteur du mur de la piscine)

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 18 novembre 2022 inclusivement**, auprès du secrétariat communal. Les oppositions ou réserves de droit, dûment motivées et déposées par écrit, seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Belprahon, le 19 octobre 2022

Le Conseil communal

#### Corvées

Toutes les personnes qui ont effectué des travaux ou corvées pour la commune durant le 2<sup>e</sup> semestre 2022 sont invitées à remettre leur décompte arrêté au 30 novembre 2022, à Evelyne Rais, d'ici le 2 décembre 2022 au plus tard.

Belprahon, le 26 octobre 2022

Le Conseil communal



### Crémines

#### Avis de construction

Requérant: Lionel Selvarajah, Le Côté 162, 2746 Crémines

Emplacement: Parcelle N° 278, au lieu-dit «Le Côté 162», 2746 Crémines

Projet: Pose d'une piscine enterrée en PVC, aucun raccordement aux eaux, côté Sud du bâtiment.



### Eschert

#### Avis de construction

Requérant: Champion Florian, Crêt-du-Bois 18, 2503 Bienne

Propriétaire: Idem

Auteur du projet: Faivre Energie SA, 2800 Delémont

**Emplacement:** parcelle 617, au lieu-dit «Vers l'Ecole 6» commune d'Eschert

**Projet:** remplacement du chauffage à mazout actuel par une pompe à chaleur air/eau, côté nord-ouest du bâtiment.

**Dimensions et genre:** selon plans déposés

**Zone:** H2

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 25 novembre 2022 inclusivement** auprès du secrétariat communal d'Eschert, durant les heures d'ouverture.

Les oppositions ou réserves de droits faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Eschert, le 26 octobre 2022

Secrétariat communal

## Grandval

### Séance d'information

En vue de l'assemblée extraordinaire du 16 novembre prochain, la population de Grandval est invitée à assister à une séance d'information relative au vote du crédit d'investissement d'un montant de CHF 510'000.- qui permettrait d'aménager de nouvelles salles de classe pour l'école secondaire.

Cette séance d'information aura lieu **mercredi 25 novembre 2022 à 19h** dans la salle communale.

Grandval, le 12 octobre 2022

Le Conseil municipal

Syndicat d'alimentation en eau du Raimeux

### Assemblée des délégués

Mercredi 17 novembre 2022 à 20h

Halle de gymnastique – Crémines – salle N° 2

#### Ordre du jour

1. Accueil et liste des présences
2. Procès-verbal de la séance du 10.03.22
3. Approbation du dépassement de crédit relatif au remplacement de la conduite «Creux-de-Férouse-Raimeux de Corcelles»
4. Budget 2023
5. Situation du SER
6. Divers

Moutier, le 19 octobre 2022

Le Conseil d'Administration

### Avis de construction

**Requérant:** Cave St-Germain, M. Aurèle Morf, Rue de l'Ouest 6a, 2740 Moutier.

**Auteur du projet:** Pro Natura Jura bernois, M<sup>me</sup> Elisabeth Contesse, Rue de la Printanière 40, 2720 Tramelan.

**Emplacement:** parcelle N° 1016, au lieu-dit: «Champ du Rossat», commune de Grandval.

**Projet:** création d'un biotope favorable aux batraciens: plan d'eau d'environ 100m<sup>2</sup> à fond imperméabilisé, avec aménagement d'un enrochement calcaire sur 20 m linéaire au nord et petites structures minérales en bordure, ceci en vue d'apporter stabilité et conditions d'habitats favorables à certains groupe faunistiques dont le crapaud accoucheur.

**Dimensions:** selon plans déposés.

**Construction:** selon plans déposés.

**Zone:** agricole.

**Dérogations:** art. 24 LAT, 25 LCFo.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 25 novembre 2022 inclusivement** auprès de l'administration communale de Grandval. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 26 octobre 2022

La préfète: Stéphanie Niederhauser

### Avis de construction

**Requérants et propriétaires fonciers:** M<sup>me</sup> et M. Janique et Pierre-André Herdener, Es Pétats 10, 2745 Grandval

**Auteur du projet:** Faivre Energie SA, Route de Porrentruy 82, 2800 Delémont

**Emplacement:** Parcelle N° 1144 au lieu-dit «Es Pétats 10».

**Projet:** Remplacement de la chaudière à mazout existante par une pompe à chaleur air-eau splittée à l'est du bâtiment.

**Construction:** selon plans déposés.

**Zone:** H2

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 25 novembre 2022 inclusivement** auprès du Secrétariat municipal de Grandval. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la même adresse.

Grandval, le 26 octobre 2022

Le Conseil municipal

## Moutier

### Chemin de la Chapelle – affaissement de la chaussée / Mesure provisoire de sécurisation

Un affaissement de la chaussée a été constaté et s'accroît dans le contour du Chemin de la Chapelle.

De ce fait, et pour une question de sécurité, un îlot provisoire sera posé dans ce contour afin de rétrécir la chaussée.

Nous remercions les usagers d'adapter leur comportement à cet aménagement provisoire visant à sécuriser les lieux.

Moutier, le 26 octobre 2022

Services Techniques - Travaux Publics - Moutier

Chancellerie municipale

### Mise au concours

La Municipalité de Moutier recherche pour compléter son équipe:

**Un/e agent/e administratif/ve à 100% aux services des Bâtiments et de l'Electricité**

**(Contrat de durée déterminée; congé maternité, 50% dès mi-janvier 2023 et 100% dès mi-février 2023)**

Les informations détaillées sont disponibles sur le site internet: [www.moutier.ch](http://www.moutier.ch).

**Délaï de réception des postulations: Jeudi 10 novembre 2022**

Moutier, le 20 octobre 2022

Conseil municipal

### Avis de construction

**\*\* Modification de la demande de permis de construire publiée le 17 août 2022 \*\***

**Requérante:** Société Migros Basel, par M<sup>me</sup> Daniela Schaffner, Ruchfeldstrasse 15, 4142 Münschenstein.

**Emplacement:** parcelles N°s 558 et 1366, aux lieux-dits: «Rue de l'Cluse 1 et 3», commune de Moutier.

**Projet:** revitalisation du bâtiment commercial comprenant le réaménagement d'un local de stockage et la création d'un nouvel accès au sous-sol, l'ouverture d'une nouvelle porte en façade ouest, le réaménagement des surfaces de vente et des locaux annexes, la réfection de la toiture et la mise en place d'installations techniques (climatisation et système mécanique d'évacuation des fumées).

**Modification: mise en place d'une plateforme élévatrice à l'extérieur du bâtiment pour accéder au quai de chargement existant.**

**Dimensions:** selon plans déposés.

**Construction:** selon plans déposés.

**Zone:** HA3.

**Dérogation:** art. 80 LR.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 25 novembre 2022 inclusivement** auprès de l'administration communale de Moutier. Les oppositions ou réserves de droit faites, **uniquement contre les modifications**, par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 26 octobre 2022.

La préfète: Stéphanie Niederhauser

## Perrefitte

### Avis de construction

Demande de permis de construire

**Maître d'ouvrage:** M. et M<sup>me</sup> Roland et Géraldine Liechi, Pré Papon 104, 2742 Perrefitte.

**Auteur du projet:** Faivre Energie SA, Route de Porrentruy 82, 2800 Delémont

**Projet:** Remplacement d'une chaudière à mazout par une pompe à chaleur air/eau splittée à l'Est du bâtiment N° 104.

**Niveau de puissance sonore:** 56 dB. Selon le formulaire d'attestation du respect des exigences de protection contre le bruit, le niveau d'évaluation atteint 43.5 dB, la valeur de planification de 45 dB est donc respectée sur parcelle N° 133 du ban de Perrefitte au lieu-dit «Pré Papon».

**Dimensions:** selon plans déposés.

**Zone:** HA2

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 18 novembre 2022** au secrétariat communal, où les oppositions, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse. Les bénéficiaires d'un identifiant BELogin peuvent également consulter ce dossier via la plateforme eBau en suivant le lien suivant: <https://www.portal.ebau.apps.be.ch/public-instances?municipality=20810>

Perrefitte, le 19 octobre 2022

Le Conseil municipal

## Petit-Val

### Commissions communales

Suite à la démission de Viviane Amstutz, Céline Carnal et James Gerber, le Conseil communal est à la recherche de nouvelles personnes pour

siéger, dès le 1<sup>er</sup> janvier 2023, dans les commissions suivantes:

- Commission sport, culture, loisirs et tourisme
- Commission scolaire du Syndicat scolaire de l'école infantine et primaire Saicourt – Petit-Val
- Commission technique

Les personnes intéressées sont invitées à s'annoncer à l'administration communale de Petit-Val jusqu'au 15 novembre 2022, par téléphone au 032 484 94 70, par courrier ou par email à admin@petit-val.ch.

Le Conseil communal profite de l'occasion pour remercier chaleureusement les trois démissionnaires pour leur engagement vis-à-vis de la Commune et pour le travail fourni durant ces nombreuses années.

Souboz, le 26 octobre 2022

Conseil communal

### RAPPEL: Chiens

Le Conseil communal rappelle aux propriétaires que les chiens doivent être détenus de manière à ne pas importuner ou mettre en danger les êtres humains ou d'autres animaux.

Ils ne peuvent pas être laissés sans surveillance dans les espaces publics ou accessibles au public.

Les chiens doivent être tenus en laisse vers les écoles, aires de jeux et de sport publiques et dans les pâturages où se trouve du bétail.

Souboz, le 26 octobre 2022

Conseil communal

Syndicat d'épuration des eaux du Petit-Val (SEPV)

### Assemblée

L'assemblée des délégués du Syndicat d'épuration des eaux du Petit-Val aura lieu le **mercredi 30 novembre 2022, à 20h, à l'Auberge de l'Ours à Bellelay.**

### Ordre du jour

1. Salutations et liste des présences.
2. Nomination d'un scrutateur.
3. Approbation du procès-verbal du 15.06.2022.
4. Présentation, discussion et approbation des modifications apportées au règlement concernant les émoluments (art. 17 alinéas a et b) et au règlement concernant le tarif des émoluments (point 4).
5. Présentation, discussion et approbation du budget 2023.
6. Rapport du président.
7. Divers et imprévus.

Sornetan, le 20 octobre 2022

Syndicat d'épuration des eaux du Petit-Val (SEPV)



## Reconvilier

### Avis de construction

Requérant: Vimar SA, M<sup>me</sup> Valérie Crétin, Sur Ville 74, 2864 Soulce

Auteur du projet: PAN SA, M. Philippe Niederhäuser, Rue Aimé Charpillot 6a, 2735 Bévillard

Emplacement: Parcelle N° 1295, Dos-la-Velle 24a et 24b

Projet: Démolition de deux remises, bâtiments N° 24 a et 24b

Dimensions: Selon plans déposés

Zone: H2

Dépôt public de la demande, selon plans, au secrétariat municipal **jusqu'au 18 novembre 2022 inclusivement.**

Les oppositions et les éventuelles réserves de droit, dûment motivées et formulées par écrit, seront reçues au secrétariat municipal jusqu'au terme du dépôt public.

Reconvilier, le 19 octobre 2022

Le secrétariat municipal

### Elections municipales du 27 novembre 2022, listes déposées

Le Conseil municipal a fixé les élections municipales au 27 novembre 2022. Conformément au Règlement relatif aux élections et votations par les urnes, les partis ou groupes de citoyens avaient jusqu'au jeudi 13 octobre 2022, à 11h30, pour déposer les listes de candidats. Les listes suivantes ont été déposées régulièrement:

**Président(e) des Assemblées municipales / élection selon le système majoritaire:**

**Liste N° 2: PLR et Sympathisants**

Beucler Germain (Ancien), 1950

**Vice-Président(e) des Assemblées municipales / élection selon le système majoritaire:**

**Liste N° 2: PLR et Sympathisants**

Torti Flavio, 1963

**Président(e) du Conseil municipal (Maire) / élection selon le système majoritaire:**

**Liste N°1: UDC**

Buchser Daniel (ancien), 1959

**Conseil municipal / élection selon le système proportionnel:**

**Liste N° 1: UDC**

1.01 Röthlisberger Yves (ancien), 1986

1.02 Voiblet Marc (ancien), 1967

1.03 Balli Françoise, 1985

1.04 Gafner Etienne, 1988

**Liste N° 2: PLR et Sympathisants**

2.01 Grünenwald Ervin (ancien), 1964

2.02 Grünenwald Ervin (ancien), 1964

2.03 Hirschi Jean-Michel, 1960

2.04 Hirschi Jean-Michel, 1960

2.05 Danz Anthony, 1985

2.06 Beucler Pascale, 1965

**Commission scolaire / élection selon le système proportionnel:**

**Liste N° 1: UDC**

1.01 Kneuss Aline (ancienne), 1973

1.02 Mercato Séverine (ancienne), 1980

1.03 Buchser David (ancien), 1986

1.04 Balli Françoise, 1985

1.05 Ryser Anaïs, 2000

1.06 Schwab Ludovic, 1986

**Liste N° 2: PLR et Sympathisants**

2.01 Bron Charlotte (ancien), 1987

2.02 Sprunger Marc-André (ancien), 1961

2.03 Juillerat Djelal, 2000

2.04 Bron Alain, 1992

2.05 Danz Anthony, 1985

2.06 Ruf Olivier, 1964

Reconvilier, le 24 octobre 2022

Municipalité de Reconvilier

### Assemblée de la Commune bourgeoise

**Mardi 29 novembre 2022 à 19h30  
à la salle de bourgeoisie**

### Ordre du jour

1. Lecture pour information du procès-verbal de l'Assemblée du 29.06.2022
2. Présentation et approbation du budget 2023
3. Nomination de la fiduciaire
4. Rapport du Président

### 5. Divers

**Dépôt du procès-verbal:** le procès-verbal de l'Assemblée bourgeoise du 29 novembre 2022 sera déposé publiquement durant 30 jours, dès le 14 décembre 2022, au local de bourgeoisie où il pourra être consulté sur rendez-vous. Durant cette période, les ayants-droits pourront former opposition auprès du Conseil de bourgeoisie.

Reconvilier, le 20 octobre 2022

Conseil de bourgeoisie

### Elections municipales du 27 novembre 2022

Dans sa dernière séance, le Conseil municipal a pris connaissance des listes de candidats déposées régulièrement. Aucune déclaration d'apparementement entre listes n'a été déposée dans les délais. Les listes pour l'élection du Maire, du Président et du Vice-président de l'Assemblée municipale comportent chacune un seul nom.

En vertu de l'article 53 du Règlement relatif aux élections et votations par les urnes, le Conseil municipal a proclamé le Maire, M. Daniel Buchser, le Président de l'Assemblée municipale, M. Germain Beucler et le Vice-président de l'Assemblée municipale, M. Flavio Torti, élus tous trois tacitement pour la prochaine période de législature du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2026. Il leur souhaite d'ores et déjà pleine et entière satisfaction dans leurs nouvelles fonctions.

Reconvilier, le 24 octobre 2022

Municipalité de Reconvilier



## Sorvilier

### Avis de construction

**\*\* Demande de permis après coup \*\***

Requérant: Atelier Swissgrattage, Rue Principale 22, 2736 Sorvilier.

Auteur du projet: De Luca S.A. Rue des Cœuches 9, 2740 Moutier.

Emplacement: parcelle N° 154, au lieu-dit: «Rue Principale 22».

Projet: Aménagement extérieur d'une place de parking en pavage et exécution d'une rampe en enrobé à l'entrée du bâtiment pour faciliter le transport de matériel.

Dimensions: selon les plans déposés.

Construction: selon les plans déposés.

Zone: Zone d'activités économiques A.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 25 novembre 2022 inclusivement**, au secrétariat communal de Sorvilier, où les oppositions et réserves de droit, faites par écrit et motivées, seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Sorvilier, le 26 octobre 2022

Le Conseil municipal



## Tavannes

### Avis de construction

Requérants: M<sup>me</sup> et M. Stéphanie et Grégory Matthey, Chemin des Cerisiers 8, 2710 Tavannes.

Auteur du projet: Solartech Swiss Sàrl, Rue du Pré au Maire 10, 2345 Les Breuleux.

Projet: installation de panneaux photovoltaïques en toiture du bâtiment Chemin des Cerisiers 8 sis sur la parcelle N° 860 en zone H2.

Dimensions et genre de construction: selon plans et dossier déposés.

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 18 novembre 2022 inclusivement**, au secrétariat communal, où les oppositions et réserves de droit, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement et à la même adresse.

Tavannes, 19 octobre 2022

Le chef des travaux publics

## Avis de construction

Requérant : M. Stive Lehmann, La Tanne 14, 2720 La Tanne.

Emplacement : parcelle N° 1026, au lieu-dit : « La Tanne 14 », commune de Tavannes.

Projet : agrandissement de la toiture du couvert existant (abri à machines agricoles).

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : agricole.

Dérogations : art. 24 LAT et 25 LCFO.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 18 novembre 2022 inclusivement** auprès de l'administration communale de Tavannes. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary. Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 19 octobre 2022.

La préfète : Stéphanie Niederhauser

## Avis de construction

Requérante : Promosystems AG Innovativ werben, Bielstrasse 32, 3250 Lyss.

Emplacement : parcelle N° 195, au lieu-dit : « Route de Pierre-Pertuis 40 », commune de Tavannes.

Projet : pose d'une construction de traverses en aluminium pour l'affichage de publicités.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : A.

Dérogations : art. 80 LR et 48 LAE.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 18 novembre 2022 inclusivement** auprès de l'administration communale de Tavannes. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 19 octobre 2022

La préfète : Stéphanie Niederhauser

## Assemblée municipale

Les citoyennes et citoyens ayant le droit de vote en matière communale sont convoqués à l'Assemblée municipale qui aura lieu

**le lundi 28 novembre 2022  
à 20h15 à la salle communale**

Ordre du jour :

1. Approuver le procès-verbal de l'Assemblée municipale du 27 juin 2022.
2. Approuver le budget communal du compte de résultats 2023.
3. Approuver le nouveau règlement relatif à la redevance de concession pour l'approvisionnement en électricité.
4. Présentation du « Parc Chasseral ».

5. Rapport de la commission de gestion.

6. Divers.

## Dépôt public

30 jours avant l'Assemblée municipale, le procès-verbal de l'Assemblée municipale du 27 juin 2022 (point 1), le budget communal du compte de résultat 2023 (point 2) et le nouveau règlement relatif à la redevance de concession pour l'approvisionnement en électricité (point 3) sont déposés publiquement au secrétariat municipal où ils peuvent être consultés durant les heures d'ouverture du guichet.

## Voie de recours

Durant les 30 jours suivant l'Assemblée municipale, un recours en matière communale peut être formé auprès de la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary, contre les décisions de l'Assemblée et contre un acte législatif communal.

Tavannes, le 18 octobre 2022

Conseil municipal, Tavannes

## Avis de construction

Requérante : SU SA, La Combe 15, 2710 Tavannes.

Auteur du projet : Huguelet Génie Civil SA, Beau-Site 2, 2710 Tavannes.

Emplacement : parcelles N°s 2282 et 2283, au lieu-dit : « La Combe 15 », commune de Tavannes.

Projet : création d'une place de stockage, d'une place de stationnement pour camionnettes et remorques et pose d'une tente pour le chargement des véhicules pour une durée provisoire de 5 ans, construction d'un mur en béton et pierres calcaires au sud, plantations d'arbres et pose d'une clôture avec portails d'une hauteur de 1.70 m.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : A.

Dérogations : art. 25 LCFO, 80 LR et 212 RCC.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 25 novembre 2022 inclusivement** auprès de l'administration communale de Tavannes. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary. Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 26 octobre 2022.

La préfète : Stéphanie Niederhauser

## Commune bourgeoise de Tavannes

La Bourgeoisie de Tavannes met au concours le poste

**d'exploitant du Restaurant du Grimm  
avec ouverture du restaurant toute l'année**  
et éventuellement

**gardien du bétail en estivage  
à la loge du Grimm**

Le bâtiment est situé à Montoz sur Tavannes et est accessible toute l'année par une charrière en bitume

La Commune bourgeoise de Tavannes remet sous contrat le restaurant du Grimm comprenant au sous-sol: la buanderie / dépôt et deux caves; au rez de chaussée: la salle de débit (50 places assises), la cuisine professionnelle agencée, deux groupes de WC, les dépendances (local dépôt, réduits, bucher); à l'étage: l'appartement comprenant trois chambres et une salle de bain (appartement rénové en 2018). L'appartement doit être habité toute l'année.

L'exploitant du restaurant peut avoir 4 à 6 pièces de bétail à l'année (étable dans la loge). Le

gardien compte environ 100 pièces de bétail en estivage.

**Entrée en fonction pour le mois de juillet 2023 ou selon entente**

Les dossiers de candidature comprenant un CV et les documents usuels (CFC et autres) sont à envoyer par courrier postal jusqu'au **15 décembre 2022** à l'adresse : Commune bourgeoise, « Candidature Grimm », Case postale 25, 2710 Tavannes

Tavannes, le 24 octobre 2022

Conseil de Bourgeoisie de Tavannes

Le secrétaire : Jean-Claude Prêtre

## Avis de construction

Requérants : M<sup>me</sup> et M. Sophie et Stéphane Ménard, Chemin de Belfond 23, 2710 Tavannes.

Auteur du projet : Matthieu Tanner Architecte Sàrl, Rue du Puits 36, 2610 Saint-Imier.

Projet : agrandissement de la maison familiale Chemin de Belfond 23 et construction d'un couvert à voitures, parcelle N° 1842 en zone H2.

Dimensions et genre de construction : selon plans et dossier déposés.

Dérogation requise : à l'article 80 LR.

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 25 novembre 2022 inclusivement**, au secrétariat communal, où les oppositions, les réserves de droit et les éventuelles demandes de compensation des charges (art. 30 et 31 LC), faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement et à la même adresse.

La demande peut également être consultée sur eBau avec le lien suivant : <https://www.portal.ebau.apps.be.ch/public-instances?municipality=20914>

Tavannes, 26 octobre 2022

Le chef des travaux publics



Paroisse réformée de Bévillard

**Assemblée de paroisse ordinaire,  
mercredi 30 novembre 2022 à 20h  
à la cure**

Ordre du jour

1. Méditation
2. Présentation et acceptation du budget 2023 et de la quotité d'impôts
3. Election d'un-e conseiller-ère de paroisse
4. Election d'un-e délégué-e au Synode d'arrondissement
5. Nommer l'organe de vérification des comptes
6. Informations concernant la vie paroissiale
7. Informations concernant le Par8
8. Informations concernant l'arrondissement
9. Rapport pastoral
10. Divers et imprévus

Dépôt du procès-verbal

Le procès-verbal de l'assemblée de paroisse ordinaire du 30 novembre 2022 sera déposé publiquement durant 30 jours, dès le 9 janvier 2023, au secrétariat à la cure où il pourra être consulté pendant la permanence du secrétariat ou sur rendez-vous. Les ayants droit au vote peuvent former opposition auprès du Conseil de paroisse.

Bévillard, le 24 octobre 2022

Le Conseil de paroisse